

GESTION CONJOINTE DES BASSINS VERSANTS

La dégradation des bassins versants peut être évitée et les bassins versants dégradés remis en état par des techniques d'aménagement judicieuses. Les techniques modernes ont vu le jour au XX^e siècle, avec l'apparition de grands ouvrages d'ingénierie hydraulique et d'interventions de foresterie. Toutefois, l'expérience a montré que les mesures techniques à elles seules ne suffisent guère à affronter les problèmes des bassins versants.

Compte tenu du rôle central des populations humaines dans la santé et l'équilibre des bassins hydrographiques, les moyens d'existence locaux sont un enjeu de taille dans l'aménagement durable des bassins versants. L'agriculture de conservation doit être encouragée. D'autres activités rémunératrices doivent être favorisées pour détourner la pression exercée sur les ressources en terres. Ces interventions socioéconomiques requièrent une prise de conscience et un renforcement des capacités à différents échelons – agriculteurs, agents de vulgarisation, administrateurs, etc. Dans certains contextes, l'éducation, la santé, la sécurité sociale, l'ethnicité et les droits fonciers jouent un rôle important dans l'aménagement des bassins versants. Même si la gestion de ces bassins porte essentiellement sur l'eau et les ruissellements, la plupart des experts conviennent aujourd'hui que des programmes pertinents doivent être incorporés dans une optique de développement durable plus ample.

L'aménagement des bassins versants exige la participation des différents acteurs, tels qu'usagers de la forêt, agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités locales et ministères. Vu les coûts économiques et sociaux élevés que comporte la gestion des bassins versants, il est important d'obtenir un consensus sur le partage de ces coûts. La négociation, la médiation et le compromis sur la scène politique locale sont des aspects essentiels des pratiques d'aménagement des bassins versants. L'idéal est



Haut: Les terrasses agricoles ont modelé les paysages des bassins versants des Cinque Terre (Italie)

Centre: Panneau du gouvernement local Panchayat interdisant l'exploitation du bois d'œuvre et la collecte de bois de feu sur des terres communales (Inde)

Bas: Examen des activités d'aménagement du bassin versant dans un village de Bhusunde Kholra (Népal)

Ci-contre: Agriculteurs creusant des terrasses dans le cadre d'un programme de gestion des bassins versants dans la province du Sichuan (Chine)

TERMES CLÉS

La **gestion conjointe** intègre la gestion des ressources naturelles dans les moyens d'existence locaux, la culture et la gouvernance. Les acteurs négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions de gestion, des droits et des responsabilités pour un territoire donné, une zone ou un ensemble de ressources naturelles.

Les **liens amont/aval** sont les flux environnementaux, socioéconomiques et culturels, les synergies, les échanges et les conflits entre les parties supérieure et inférieure d'un bassin versant.



Ci-dessus: Des experts de SIG évaluent la situation sur le terrain (Azerbaïdjan)

En haut à droite: Vulgarisation forestière pour la protection des bassins versants en Equateur

Ci-contre, haut: Exploitation d'une forêt de montagne au Népal

Ci-contre, bas: Agriculture en aval du bassin versant Bhusunde-Khola (Népal)

une approche de collaboration où les techniciens, les décideurs de haut niveau, les administrateurs et les acteurs locaux partagent la responsabilité de l'évaluation de la situation et mettent en œuvre les mesures nécessaires.

Un des principaux objectifs de la gestion conjointe des bassins versants est de tisser des liens équilibrés et durables amont/aval. Par exemple, l'utilisation des forêts de montagne (souvent vitale pour les populations locales) doit être compatible avec la fourniture permanente de services environnementaux essentiels, tels la protection contre les glissements de terrain, la lutte contre l'érosion et la régulation des régimes d'écoulement et de la qualité de l'eau dans les zones de plaine irriguées. L'expérience montre qu'on parvient à harmoniser les liens amont-aval lorsque les politiques sont en mesure d'amortir les inconvénients socioéconomiques affectant généralement les communautés de montagne, et que les habitants des plaines sont disposés à payer pour les services environnementaux en amont.



